



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2025/2026

REUNION DU 25 MARS 2026

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq
MM Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON - Daniel SION en visio
Excusé : M Didier BARDET

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre R2 Poule A ESQUELBECQ US – MARCK AS du 15/03/2026

Réserve de MARCK AS sur la désignation du terrain prévu sur le terrain numéro 1 herbe naturel et repliée sur le terrain synthétique qui n'est pas du tout désigné sur la caractéristique du match. Confirmée La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui précise : autorise le repli sur synthétique, après concertation et accord des clubs de ESQUELBECQ US et de MARCK AS, en la présence de Mr TELLIER Thomas, capitaine de l'AS MARCK.

Considérant le courriel du club de MARCK AS lu et commenté,

Considérant le courriel du club de ESQUELBECQ US lu et commenté,

Considérant l'accord des deux équipes pour jouer sur le terrain synthétique,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain Score 1 - 1

Droits conservés

Rencontre R3 Poule F NOYON FCJ – BERLAIMONT US du 08/03/2026

Evocation du club de BERLAIMONT US pour la non-présence de Monsieur Raphaël MOREIRA BASTOS licence n°2418330779 éducateur du club de NOYON FCJ lors de la rencontre citée en référence. Confirmée La commission,

Considérant après enquête que Monsieur Raphaël MOREIRA BASTOS était présent en tant que joueur lors de la rencontre en Championnat D6 du District de la Somme avec le club RETHONVILLERS AS et non sur le banc lors de la rencontre NOYON FCJ – BERLAIMONT US.

Considérant le courriel du club de NOYON FCJ en date du 11/03/2026 qui confirme que Monsieur Raphaël MOREIRA BASTOS ne s'est pas présenté pour la rencontre citée en référence et que c'est Monsieur LACHHAAB Nordine qui a assumé la fonction,

Dit que l'évocation est recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 - 1. Droits remboursés

Transmet le dossier à la commission régionale des éducateurs pour suite à donner.

Rencontre U18 R2 Poule A GROUPEMENT ROUBAIX – WASQUEHAL FOOTBALL du 22/03/2026

Réclamation d'après match de WASQUEHAL FOOTBALL pour le motif : participation du joueur HAMRALEINE Riadh inscrit en situation de double surclassement. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que le joueur HAMRALEINE Riadh licence n° 2548458255 titulaire d'une

licence U16, date d'enregistrement 22/09/2026 est autorisé à participer à la catégorie supérieure, annexe 1 du règlement des compétitions jeunes masculins de la LFHF,
Considérant qu'aucune contre-indication ne figure sur la demande de licence,
Dit que la réclamation d'après match est non recevable.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0. Droits conservés
Non utilisation de la FMI. Amende de 100 euros à GROUPEMENT ROUBAIX

Rencontre U18 R2 Poule B BERCK AS – NOEUX LES MINES US du 14/03/2026

Absence de l'équipe de NOEUX LES MINES US à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare NOEUX LES MINES US forfait.

BERCK AS – NOEUX LES MINES US score 3 - 0.

1er forfait à NOEUX LES MINES US. Amende de 100 euros à NOEUX LES MINES US

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18 R2 Poule B CHAMBLY OISE FC – CAMON US du 22/03/2026

Absence de l'équipe de CAMON US à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare CAMON US forfait.

CHAMBLY OISE FC – CAMON US score 3 - 0.

1er forfait à CAMON US. Amende de 100 euros à CAMON US

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18 R2 Poule B BEAURAINS AS – BULLY LES MINES ES du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 61^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U18 R2 Poule B NOEUX LES MINES US – ETAPLES AS du 21/03/2026

Courriel de ETAPLES AS au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 11H09 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à NOEUX LES MINES US. Rencontre prévue à 15H15

La commission déclare ETAPLES AS forfait.

NOEUX LES MINES US – ETAPLES AS score 3 - 0.

1er forfait à ETAPLES AS. Amende de 100 euros à ETAPLES AS

Rencontre U18 R2 Poule C SEPTMONTS OC – MAUBEUGE US du 15/03/2026

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre ainsi que les photos jointes.

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre U17 R2 MARLY USM - FCJ NOYON du 07/03/2026

Evocation d'après match de NOYON FCJ sur la présence au match du joueur ARGIOU Abdallah licence n°2548136263 qui avait 1 match de suspension (3^{ème} avertissement) date d'effet le 09/02/2025.

Confirmée

La commission,

Considérant que le joueur ARGIOU Abdallah licence n°2548136263 de MARLY USM a été suspendu par la commission régionale de discipline, réunie le 07/02/2026 d'un match de suspension ferme pour cumul d'avertissements. Sanction publiée le 09/02/2026.

Considérant qu'il est constaté qu'entre le 09/02/2026, date d'effet de la suspension du joueur ARGIOU Abdallah, et le 07/03/2026, date de la rencontre en rubrique, l'équipe U17 évoluant en Ligue, n'a pas disputé de rencontres officielles.

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la

responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

En complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition nationale, régionale et/ou de district disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional. Article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur ARGIOU Abdallah licence n°2548136263 ne pouvait ni participer à la rencontre citée en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Dit que l'évocation d'après match est recevable,

Donne match perdu par pénalité à MARLY USM pour en reporter le bénéfice du gain à NOYON FCJ. Score 0 - 3

Inflige au joueur ARGIOU Abdallah licence n°2548136263, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 30/03/2026 à 00h00,

Amende de 100 euros à MARLY USM

Rencontre U16 R1 LE PAYS DU VALOIS US – BEAUVAIS OISE AS du 22/03/2026

Evocation de LE PAYS DU VALOIS US sur la présence d'un dirigeant de AS BEAUVAIS, Mr DA CRUZ LAVAREDDAS José, n° licence 2543222549 ayant exercé des fonctions officielles sur la rencontre citée en objet alors qu'il était en état de suspension. Confirmée

La commission,

Considérant que Mr DA CRUZ LAVAREDDAS José, n° licence 2543222549 éducateur fédéral de BEAUVAIS AS a été suspendu par la commission régionale de discipline, réunie le 14/02/2026 de 4 matchs de suspension ferme à compter du 08/02/2026. Sanction publiée le 16/02/2026.

Considérant qu'il est constaté qu'entre le 08/02/2026, date d'effet de la suspension de Mr DA CRUZ LAVAREDDAS José, et le 22/03/2026, date de la rencontre en rubrique, l'équipe U16 évoluant en Ligue, a disputé 2 rencontres officielles.

Considérant qu'une suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.

Considérant que la personne physique suspendue ne peut donc pas :

- être inscrite sur la feuille de match ;
- prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ;
- prendre place sur le banc de touche ;
- pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ;
- être présent dans le vestiaire des officiels ;

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que Mr DA CRUZ LAVAREDDAS José n'a pas respecté les interdits suite à sa suspension,

Dit que l'évocation est recevable,

Donne match perdu par pénalité à BEAUVAIS OISE AS pour en reporter le bénéfice du gain à LE PAYS DU VALOIS US. Score 3 – 0. Droits remboursés

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre U16 R2 Poule B CHOISY AU BAC US – SOISSONS IFC du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 92^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U16 R2 Poule B LONGUEAU ESC – LAON US du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 89^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U16 R2 Poule B ABBEVILLE SC – CHAUNY US du 22/03/2026

Courriel de CHAUNY US au service d'astreinte en date du 22/03/2026 à 06H59 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ABBEVILLE SC. Rencontre prévue à 10H30

La commission déclare CHAUNY US forfait.

ABBEVILLE SC – CHAUNY US score 3 - 0.

1er forfait à CHAUNY US. Amende de 200 euros à CHAUNY US. Pas d'information 4 heures avant le début de la rencontre.

Rencontre U15 R2 Poule A NEUVILLE FERRAIN FAN – VERMELLES US du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 86^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U15 R2 Poule A BONDUES FC – LILLE MOULINS CARREL du 21/03/2026

Réserve d'après match de BONDUES FC pour le motif : deux joueurs différents ont joué avec le numéro 14, ils se sont échangés le maillot quand l'un a remplacé l'autre. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que les réserves d'après match concernent exclusivement la qualification et/ou la participation de joueurs,

Considérant que la réserve posée ne précise aucun nom de joueur,

Considérant qu'il appartenait au club de BONDUES FC de poser une réclamation lors de la reprise du jeu quand ils ont eu connaissance du changement de maillot entre joueurs et ne pas attendre la fin de la rencontre.

Dit que la réserve d'après match est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 3.

Droits conservés

Rencontre R2F Poule B GUIGNICOURT US – GPT FEMININ BCV LAON du 15/03/2026

Rencontre arrêtée à la 77^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule B HAZEBROUCK SC – MARQUISE US du 15/03/2026

Courriel de MARQUISE US en date du 13/03/2026 à 11H56 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à HAZEBROUCK SC.

La commission déclare MARQUISE US forfait.

HAZEBROUCK SC – MARQUISE US score 3 - 0.

2ème forfait à MARQUISE US. Amende de 150 euros à MARQUISE US

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C HENIN BEAUMONT FCF 2 – ORRY PLAILLY AS du 22/03/2026

Courriel de HENIN BEAUMONT FCF 2 en date du 20/03/2026 à 16H53 informant qu'il ne pourra pas recevoir ORRY PLAILLY AS.

La commission déclare HENIN BEAUMONT FCF 2 forfait.

HENIN BEAUMONT FCF 2 – ORRY PLAILLY AS score 0 - 3.

1er forfait à HENIN BEAUMONT FCF 2. Amende de 100 euros à HENIN BEAUMONT FCF 2

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C CHAUNY US – LONGUEAU ESC du 22/03/2026

Réclamation d'après match de CHAUNY US pour le motif suivant : la joueuse de l'équipe de LONGUEAU ESC portant le numéro 14, dont la licence a été enregistrée le 27 février 2026, soit postérieurement à la date limite du 31 janvier 2026. Confirmée

La commission,

Considérant le procès-verbal du Conseil de ligue en date du 14/02/2026 autorisant les joueuses dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier 2026 à évoluer en interrégionale niveau 1 et 2,

Dit que la réclamation d'après match est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 4. Droits conservés

Rencontre Interdistricts Féminin Niveau 1 Poule C MAUBEUGE US – BRUYERES MONTBERAULT du 22/03/2026

Courriel de MAUBEUGE US au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 20H49 informant qu'il ne pourra pas recevoir BRUYERES MONTBERAULT.

La commission déclare MAUBEUGE US forfait.

MAUBEUGE US – BRUYERES MONTBERAULT score 0 - 3.

1er forfait à MAUBEUGE US. Amende de 100 euros à MAUBEUGE US

Rencontre Interdistricts Féminin Niveau 2 Poule A GPT FEMININ BCV LAON 2 – CROUY CUFFIES EF du 15/03/2026

Courriel de GPT FEMININ BCV LAON 2 au service d'astreinte en date du 14/03/2026 à 17H32 informant qu'il ne pourra pas recevoir CROUY CUFFIES EF.

La commission déclare GPT FEMININ BCV LAON 2 forfait.

GPT FEMININ BCV LAON 2 – CROUY CUFFIES EF score 0 - 3.

3ème forfait à GPT FEMININ BCV LAON 2. Amende de 200 euros à GPT FEMININ BCV LAON 2

Rencontre Interdistricts Féminin Niveau 2 Poule D ELINCOURT RC – HERIN AUBRY CLE du 22/03/2026

Rencontre arrêtée à la 46^{ème} minute pour insuffisance de joueuses pour l'équipe de HERIN AUBRY CLE

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant que l'équipe de HERIN AUBRY CLE était en nombre insuffisant pour continuer la rencontre

Donne match perdu par pénalité à HERIN AUBRY CLE pour en reporter le bénéfice du gain à ELINCOURT RC Score 3 - 0.

Amende de 100 euros à HERIN AUBRY CLE

Rencontre Interdistricts Féminin Niveau 2 Poule E BRUAY LABUISSIERE US – NOEUX LES MINES US du 15/03/2026

Rencontre arrêtée à la 71^{ème} minute pour insuffisance de joueuses pour l'équipe de NOEUX LES MINES US

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant que l'équipe de NOEUX LES MINES US était en nombre insuffisant pour continuer la rencontre

Donne match perdu par pénalité à NOEUX LES MINES US pour en reporter le bénéfice du gain à BRUAY LABUISSIERE US Score 3 - 0.

Amende de 100 euros à NOEUX LES MINES US

Rencontre U18F à 11 R1 Poule B VALENCIENNES FC 2 – CALAIS MARCK FORMATION du 15/03/2026

Courriel de CALAIS MARCK FORMATION au service d'astreinte en date du 13/03/2026 à 21H53 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à VALENCIENNES FC 2.

La commission déclare CALAIS MARCK FORMATION forfait.
VALENCIENNES FC 2 – CALAIS MARCK FORMATION score 3 - 0.
1er forfait à CALAIS MARCK FORMATION. Amende de 100 euros à CALAIS MARCK FORMATION
Match retour à VALENCIENNES FC 2

Rencontre U18F à 11 R1 Poule B DUNKERQUE USL - VALENCIENNES FC 2 du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 86^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U18F à 11 R2 Poule B CAMBRAI AC – ENT GAUCHY CHAUNY 2 du 14/03/2026

Courriel de ENT GAUCHY CHAUNY 2 en date du 13/03/2026 à 13H51 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CAMBRAI AC.

La commission déclare ENT GAUCHY CHAUNY 2 forfait.

CAMBRAI AC – ENT GAUCHY CHAUNY 2 score 3 - 0.

2ème forfait à ENT GAUCHY CHAUNY 2. Amende de 150 euros à ENT GAUCHY CHAUNY 2

Match retour à CAMBRAI AC

Rencontre U18F à 11 R2 Poule C CHEVRIERES GRANDFRESNOY US – ENT. NOGENT du 21/03/2026

Courriel de ENT. NOGENT au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 09H32 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US. Rencontre prévue à 14H30.

La commission déclare ENT. NOGENT forfait.

CHEVRIERES GRANDFRESNOY US – ENT. NOGENT score 3 - 0.

3ème forfait à ENT. NOGENT. Amende de 200 euros à ENT. NOGENT

Match retour à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US

Rencontre U18F à 11 R2 Poule C CHAMBLY OISE FC – LE PAYS DU VALOIS US du 22/03/2026

Courriel de LE PAYS DU VALOIS US en date du 19/03/2026 à 10H59 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAMBLY OISE FC.

La commission déclare LE PAYS DU VALOIS US forfait.

CHAMBLY OISE FC – LE PAYS DU VALOIS US score 3 - 0.

2ème forfait à LE PAYS DU VALOIS US. Amende de 150 euros à LE PAYS DU VALOIS US

Match retour à CHAMBLY OISE FC

Rencontre U18F à 11 R2 Poule E LA CHAPELLE FC – LILLERS FC du 21/03/2026

Absence de l'équipe de LILLERS FC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare LILLERS FC forfait.

LA CHAPELLE FC – LILLERS FC score 3 - 0.

1er forfait à LILLERS FC. Amende de 100 euros à LILLERS FC

Match retour à LA CHAPELLE FC

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18F à 11 R2 Poule E ST POL SUR MER USCC – MERIGNIES OL du 21/03/2026

Courriel de MERIGNIES OL en date du 20/03/2026 à 19H17 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST POL SUR MER USCC

La commission déclare MERIGNIES OL forfait.

ST POL SUR MER USCC – MERIGNIES OL score 3 - 0.

2ème forfait à MERIGNIES OL. Amende de 150 euros à MERIGNIES OL

Match retour à ST POL SUR MER USCC

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18F à 11 R2 Poule F ANGRES ES – PERENCHIES USF du 14/03/2026

Réserve de PERENCHIES USF pour le motif suivant : Nombre de mutée supérieur au nombre autorisé.
Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueuses GOTTRAND Anais, JEFFRAI Lilou, MICHALAK Maelle, DHAUSSY Millauna, BERNARD Carla, MANCHE Marion, ANDRIAMPENO Rhyane Mitia, HOURDEQUIN Ophelie, MAYEUX Thyessen, DALLEENNE Louise, KOCISZEWSKI Tess sont titulaires d'une licence mutation, Dit que la réserve est recevable

Donne match perdu par pénalité à ANGRES ES pour en reporter le bénéfice du gain à PERENCHIES USF.
Score 0 - 3.

Droits remboursés

Rencontre U18F à 11 R2 Poule F MEURCHIN USO – LEERS OS du 21/03/2026

Courriel de LEERS OS en date du 20/03/2026 à 12H16 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MEURCHIN USO

La commission déclare LEERS OS forfait.

MEURCHIN USO – LEERS OS score 3 - 0.

2ème forfait à LEERS OS. Amende de 150 euros à LEERS OS

Match retour à MEURCHIN USO

Rencontre U15F à 11 R2 Poule E MAUBEUGE US – VILLENEUVE D'ASCQ FF 2 du 15/03/2026

Courriel de VILLENEUVE D'ASCQ FF 2 au service d'astreinte en date du 14/03/2026 à 08H45 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MAUBEUGE US.

La commission déclare VILLENEUVE D'ASCQ FF 2 forfait.

MAUBEUGE US – VILLENEUVE D'ASCQ FF 2 score 3 - 0.

1er forfait à VILLENEUVE D'ASCQ FF 2. Amende de 100 euros à VILLENEUVE D'ASCQ FF 2

Match retour à MAUBEUGE US

Rencontre U15F à 11 R2 Poule F CREIL RCCA – ENT NOGENT/LAIGNEVILLE du 14/03/2026

Courriel de ENT NOGENT/LAIGNEVILLE au service d'astreinte en date du 14/03/2026 à 18H51 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CREIL RCCA.

La commission déclare ENT NOGENT/LAIGNEVILLE forfait.

CREIL RCCA – ENT NOGENT/LAIGNEVILLE score 3 - 0.

2ème forfait à ENT NOGENT/LAIGNEVILLE. Amende de 150 euros à ENT NOGENT/LAIGNEVILLE

Match retour à CREIL RCCA

Rencontre futsal R2 Poule A LA BASSEE FUTSAL AS 2 – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 du 21/03/2026

Courriel de AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 12H47 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LA BASSEE FUTSAL AS 2. Rencontre prévue à 18H00

La commission déclare AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 forfait.

LA BASSEE FUTSAL AS 2 – AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2 score 5 - 0.

1er forfait à AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2. Amende de 100 euros à AMIENS FUTSAL MARIVAUX 2

Rencontre futsal R2 Poule B WIMEREUX FUTSAL – THUNDERS FUTSAL CLUB du 21/03/2026

Rencontre arrêtée à la 38^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre Interdistrict futsal niveau 1 Poule A THUNDERS FUTSAL CLUB 2 - BLERIOT PLAGES du 16/03/2026

Courriel de BLERIOT PLAGES en date du 16/03/2026 à 16H06 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à THUNDERS FUTSAL CLUB 2. Rencontre prévue à 20H30.

La commission déclare BLERIOT PLAGES forfait.

THUNDERS FUTSAL CLUB 2 – BLEROT PLAGE score 5 - 0.

1er forfait à BLEROT PLAGE. Amende de 100 euros à BLEROT PLAGE

Rencontre Interdistrict futsal niveau 1 Poule A CALAIS LJ BEAU MARAIS 2 – GUINES FUTSAL du 18/03/2026

Rencontre non jouée

La commission

Considérant le forfait de l'équipe 1 de CALAIS LJ BEAU MARAIS lors de la rencontre de coupe HAUTS DE FRANCE FUTSAL du 14/03/2026, MONTATAIRE US – CALAIS LJ BEAU MARAIS

La commission déclare CALAIS LJ BEAU MARAIS 2 forfait.

CALAIS LJ BEAU MARAIS 2 – GUINES FUTSAL score 0 - 5.

1^{er} forfait à CALAIS LJ BEAU MARAIS 2. Amende de 100 euros à CALAIS LJ BEAU MARAIS 2.

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule A LONGUENESSE FUTSAL – DUNKERQUE USL 2 du 19/03/2026

Absence de l'équipe de DUNKERQUE USL 2 à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare DUNKERQUE USL 2 forfait.

LONGUENESSE FUTSAL – DUNKERQUE USL 2 score 5 - 0.

1er forfait à DUNKERQUE USL 2. Amende de 100 euros à DUNKERQUE USL 2

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B AMIENS O – MONTATAIRE US 2 du 04/03/2026

Rencontre arrêtée à la 55^{ème} minute suite à une coupure d'éclairage.

Réclamation d'après match de AMIENS O sur la présence au match de 3 joueurs qui ont participé à la rencontre MONTATAIRE US – DOULLENS CSA du samedi 28/02/2026. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que la rencontre a débuté à 21H06 au lieu de 20H45 suite à un problème de tablette d'où l'utilisation d'une feuille papier qui n'était pas en possession du club d'AMIENS O mais que possédait le club de MONTATAIRE US 2,

Considérant que l'éclairage de la salle est programmé pour se couper automatiquement à 22H15,

Considérant que l'arbitre officiel a appliqué le temps de 2 x 30 minutes en absence du système de chronométrage,

Considérant que le club recevant est responsable des nombreux dysfonctionnements qui ont fait que la rencontre n'a pu aller à son terme.

Donne match perdu par pénalité à AMIENS O.

En ce qui concerne la réclamation d'après match de AMIENS O,

Considérant que le club de AMIENS O fait référence à l'article 16.1 pour émettre une réclamation d'après match,

Considérant qu'une journée de championnat futsal est échelonnée sur une semaine, du samedi au vendredi suivant.

Considérant que lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des compétitions différentes, aucun joueur ne peut participer dans la même semaine à deux matchs de niveau différent (Equipes A, B, ...). En cas d'infraction, l'équipe fautive aura match perdu par pénalité, même en l'absence de réserves ou réclamations.

Considérant que les joueurs COURTOT Jalel licence n°2544747275, CHAABAN Rida licence n°2544973788, CHAABAN Karim licence n°2544973871 figurent sur la feuille de match de la rencontre de R2 futsal du 28/02/2026 MONTATAIRE US – DOULLENS CSA et ont participé.

Dit que la réclamation d'après match est recevable.

Donne match perdu par pénalité à MONTATAIRE US 2.

Droits remboursés pour AMIENS O

Non utilisation de la FMI. Amende de 100 euros à AMIENS O

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B MONTATAIRE US 2 – AULT FC du 18/03/2026

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant l'absence de l'équipe de AULT FC à l'heure du coup d'envoi, rencontre prévue à 20H30

Considérant le courriel de AULT FC en date du 18/03/2026 à 18H07 invoquant une panne de véhicule,

Considérant l'attestation de monsieur Marcel LE MOIGNE, maire de AULT, en date du 19/03/2026 à 09H42

confirmant la panne mécanique sur le mini bus de prêt pour l'équipe de AULT FC,

Considérant que dans le cas d'un retard ou d'une absence d'une équipe, consécutif à un cas de force majeure dûment constaté (accident, panne, etc...), le club concerné doit adresser dans les 24 heures

ouvrables toutes les pièces pouvant justifier l'incident à la commission des compétitions qui statuera.

Annexe 8 du RP de la LFHF.

Donne match à jouer à une date qui sera fixée par la commission régionale des compétitions

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule E LILLE VAUBAN ESQUERMES – LOOS LILLE OLIVEAUX du 20/03/2026

Absence de l'équipe de LOOS LILLE OLIVEAUX à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare LOOS LILLE OLIVEAUX forfait.

LILLE VAUBAN ESQUERMES – LOOS LILLE OLIVEAUX score 5 - 0.

1er forfait à LOOS LILLE OLIVEAUX. Amende de 100 euros à LOOS LILLE OLIVEAUX

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U18 FUTSAL R1A ROUBAIX HEM FUTSAL – LONGUENESSE FUTSAL CLUB du 22/03/2026

Courriel de LONGUENESSE FUTSAL CLUB au service d'astreinte en date du 21/03/2026 à 13H56 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROUBAIX HEM FUTSAL.

La commission déclare LONGUENESSE FUTSAL CLUB forfait.

ROUBAIX HEM FUTSAL – LONGUENESSE FUTSAL CLUB score 5 - 0.

1er forfait à LONGUENESSE FUTSAL CLUB. Amende de 100 euros à LONGUENESSE FUTSAL CLUB

Rencontre U16 FUTSAL 1^{ère} phase R2 COMINES GLAMM FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL du 15/03/2026

Absence de l'équipe de AMIENS MARIVAUX FUTSAL à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare AMIENS MARIVAUX FUTSAL forfait.

COMINES GLAMM FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL score 5 - 0.

2ème forfait à AMIENS MARIVAUX FUTSAL. Amende de 150 euros à AMIENS MARIVAUX FUTSAL

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre U16 FUTSAL 1^{ère} phase R2 WIMEREUX FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL du 22/03/2026

Courriel de AMIENS MARIVAUX FUTSAL au service d'astreinte en date du 22/03/2026 à 10H25 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à WIMEREUX FUTSAL, rencontre prévue à 11H30.

La commission déclare AMIENS MARIVAUX FUTSAL forfait.

WIMEREUX FUTSAL – AMIENS MARIVAUX FUTSAL score 5 - 0.

3ème forfait à AMIENS MARIVAUX FUTSAL. Amende de 400 euros à AMIENS MARIVAUX FUTSAL. Pas d'information 4 heures avant le début de la rencontre.

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ R1B

Rencontre TRITH ORZEL FUTSAL – ROUBAIX HEM FUTSAL 2 du 15/03/2026

Courriel de ROUBAIX HEM FUTSAL 2 au service d'astreinte en date du 15/03/2026 à 06H47 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à TRITH ORZEL FUTSAL

La commission déclare ROUBAIX HEM FUTSAL 2 forfait.
TRITH ORZEL FUTSAL – ROUBAIX HEM FUTSAL 2 score 5 - 0.
1^{er} forfait à ROUBAIX HEM FUTSAL 2. Amende de 100 euros à ROUBAIX HEM FUTSAL 2

COUPE HAUTS DE FRANCE FUTSAL

Rencontre MONTATAIRE US – CALAIS LJ BEAU MARAIS du 14/03/2026

Courriel de CALAIS LJ BEAU MARAIS au service d'astreinte en date du 13/03/2026 à 23H23 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MONTATAIRE US
La commission déclare CALAIS LJ BEAU MARAIS forfait.
MONTATAIRE US – CALAIS LJ BEAU MARAIS score 5 - 0.
Amende de 100 euros à CALAIS LJ BEAU MARAIS
MONTATAIRE US qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

COURRIELS

Courriel de CAMON US en date du 12/03/2026 à 18H57 qui déclare forfait général pour son équipe féminine évoluant en interdistrict féminin niveau 2 Poule A. Amende de 300 euros à CAMON US

Courriel de GPT FEMININ BCV LAON 2 en date du 20/03/2026 à 15H58 qui déclare forfait général pour son équipe féminine évoluant en interdistrict féminin niveau 2 Poule A. Amende de 300 euros à GPT FEMININ BCV LAON 2

Courriel de LAON US en date du 19/03/2026 à 17H00 qui déclare forfait général pour son équipe évoluant en U18 R2 Poule C. Amende de 300 euros à LAON US

Courriel de SAINT ERME FC en date du 03/02/2026 à 17H53 relatif à une amende de Coupe de France. Transmis au service comptabilité pour suite à donner.

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE



Le président de séance
Bernard COLMANT

